

Les matières premières

Aker BioMarine

Des aliments aquacoles durables et de haute qualité pour une pisciculture productive

Depuis plus d'une décennie, la farine de krill constitue un ensemble bien connu de nutriments bénéfiques. Elle est notamment destinée à améliorer la qualité des aliments aquacoles pour les poissons et les crevettes d'élevage dans le monde entier. Elle s'avère également être une ressource durable.

QRILL Aqua, une marque de la société de biotechnologie innovante et de pêche au krill antarctique Aker BioMarine, est un ingrédient fonctionnel pour aliments aquacoles. QRILL Aqua est utilisé pour améliorer l'appétence et les performances de croissance de nombreuses espèces de poissons marins comme le bar ou la dorade. Les plus grands fabricants d'aliment aquacole au monde utilisent QRILL aqua dans leur formulation.

Une étude récente sur la plie a révélé qu'une supplémentation en QRILL Aqua dans son régime alimentaire avait un impact positif sur sa croissance, en améliorant l'appétence et en renforçant sa résistance immunitaire face à un agent pathogène grave. Une autre étude récente sur le saumon atlantique a démontré que QRILL Aqua induisait une meilleure santé organique, notamment une couleur du foie plus saine, une réduction de l'accumulation de graisse autour du cœur et une réduction de l'inflammation intestinale.

Outre tous les bienfaits du krill pour la santé, son faible impact environnemental est tout aussi important. En incluant le krill dans la composition des aliments aquacoles, l'impact environnemental des poissons/crevettes peut être réduit. La durabilité est importante pour le marché de l'alimentation aquacole et fait partie de l'ADN d'Aker BioMarine depuis sa création. La pêche au krill d'Aker BioMarine est régie par la CCAMLR (l'un des organismes de réglementation de la pêche les plus puissants au monde) et est également certifiée MSC, un label attribué uniquement aux entreprises appliquant les normes de durabilité les plus strictes.

www.qrillaqua.com

Assertis

Acheter au jour le jour, une stratégie encore pertinente ?

C'est la question que pose Assertis, cabinet-conseil spécialisé en matières premières agricoles. Alors

que sonne l'heure des bilans de la récolte de 2020, les marchés renouent avec une volatilité des prix. Les amplitudes ont plus que doublé comparé à 2019. Elles représentent 80 €/tonnes entre le creux d'août 2020 et le sommet de mai 2021. « *Nous avons pu exploiter à bon escient ces amplitudes de prix* », confie Virginie Ciesla-Maudet, analyste technique certifiée IFTA spécialisée sur les matières agricoles et dirigeante d'Assertis.

Les fonds ont majoritairement investi les matières premières agricoles. Le maïs, principal driver des amplitudes de prix de ces derniers mois, est littéralement sorti de sa tendance molle de ces 6 dernières années (100 cts/b d'amplitude). Entre janvier et mai 2021, celles-ci ont été multipliées par 3. Sur le blé Euronext, les évolutions de cours ont permis d'offrir de belles opportunités grâce à une analyse fine des tendances de prix et des actions mises en place.

Au-delà d'un résultat situé dans la moyenne de marché, les préconisations d'Assertis ont permis à ses clients de performer de part et d'autre le marché. Les préconisations d'achat et ventes de blé, marché phare d'Euronext, ont été positionnées significativement en dessous et au-dessus de la moyenne. L'écart entre achats et ventes pour la campagne 2020 est de plus de 22 €/tonne. Une volatilité croissante qui ne ménage pas les acheteurs et vendeurs de céréales. Les marchés sont plus vifs et plus tranchés. Assertis accompagne ainsi ses clients en préparation mentale pour les rendre plus sereins dans leurs prises de décision et mieux tirer parti de cette volatilité du marché.

www.assertis.fr

Eurofins

Maîtrise du risque mycotoxines

La maîtrise du risque mycotoxines est un enjeu pour les fabricants de matières premières de type céréales et coproduits, extraits de plantes, concentrés de protéines végétales, tourteaux d'arachide ou de coprah. Les mycotoxines représentent un risque pour la santé des animaux et peuvent impacter la productivité et la rentabilité des élevages.

En alimentation animale, il existe une réglementation uniquement pour l'aflatoxine B1 avec un seuil maximal (Règlement UE 1881/2006). Cependant, des effets « cocktail » (toxicité accrue avec combinaison de certaines mycotoxines) sont à craindre.